

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE PORCHERES
SEANCE DU MERCREDI 05 AVRIL 2017

Le cinq avril deux mille sept à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. David REDON, Maire, pour délibérer en session ordinaire.

Date de convocation : 28/03/2017.

Etaient présents : M. David REDON, Maire ; M^{rs} Christian AÏÇOBERRY, Bernard MALAISE, Mme Colette BOUREAU, Xavier DOUCET-BARRAUD, adjoints ; M^{mes} Simone BEZIER, Bernadette BOUFFARD-GOURLOT, M. Alexandre FARENZENA, Mmes Dominique GARDÈRE, Yolande SOETE, M^{rs} Yanick LACHAUD, Florent SAUTEREAU.

Pouvoir(s) de : M. Guillaume BERTRAND à Yanick LACHAUD.

Pouvoir(s) de : M. Noël MERCIER à M. Xavier DOUCET-BARRAUD.

Pouvoir(s) de : Mme Françoise SAMUEL à Mme Colette BOUREAU.

Étai(en)t excusé(s) : Mme Françoise SAMUEL.

Étai(en)t absent(s) : M. Guillaume BERTRAND.

Secrétaire de séance : Mme Dominique GARDERE.

Monsieur le Maire fait un point sur les trois ans de mandat écoulés et propose de réfléchir sur les trois ans à venir au cours d'une prochaine réunion.

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le Conseil Municipal réunit les conditions pour délibérer valablement. Le compte-rendu de la précédente réunion du 15 mars 2017 est approuvé à l'unanimité. Avant d'entamer l'ordre du jour, le maire demande l'accord des membres du conseil pour ajouter la demande d'adhésion à Gironde Ressources. Accord du conseil.

I) VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2017

Le Maire propose de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2016 et de les reconduire à l'identique pour 2017 comme indiqués ci-après :

TAXES	Taux 2016	Base d'imposition effectives 2016	Taux 2017	Base d'imposition prévisionnelles 2017	PRODUIT ATTENDU 2017
Habitation	10,76 %	721 289	10,76 %	727 900	78 322
Foncière (bâti)	16,72 %	473 283	16,72 %	483 000	80 758
Foncière (non bâti)	59,05 %	26 767	59,05 %	26 800	15 825
TOTAL					174 905

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés fixe pour l'exercice 2017 les taux comme indiqués ci-dessus.

Délibération n° 2017/013 enregistrée à la Sous-Préfecture de LIBOURNE.

II) COMPTABILITE

A) Vote du Budget Primitif 2017

Le maire présente le budget primitif pour l'exercice 2017. Le budget est équilibré en dépenses et en recettes à la somme de 978 649 Euros.

Ce budget s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

Pour la SECTION DE FONCTIONNEMENT	704 497.00 Euros
Pour la SECTION D'INVESTISSEMENT	<u>274 152.00 Euros</u>
SOIT UN TOTAL DE	978 649.00 Euros

Section de fonctionnement :

La section de fonctionnement est équilibrée en dépenses et en recettes à la somme de 704 497.00 Euros.

Le maire passe en détail les chapitres des dépenses de fonctionnement :

Charges à caractère général	248 483.72 Euros
Charges de personnel	238 035.00 Euros
Dépenses imprévues	40 000.00 Euros
Virement section investissement	99 437.28 Euros
Opération d'ordre	4 656.00 Euros
Autres charges gestion courante	50 830.00 Euros
Charges financières	23 055.00 Euros

TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	704 497.00 Euros

Le maire passe en détail les chapitres des recettes de fonctionnement :

Excédent reporté	185 483.04 €uros
Atténuations de charges	500.00 €uros
Produits de services	21 850.96 €uros
Impôts et taxes	228 905.00 €uros
Dotations et participations	256 358.00 €uros
Autres produits gestion courante	5 500.00 €uros
Produits exceptionnels	5 900.00 €uros

TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	704 497.00 €uros

Section d'investissement :

La section d'investissement est équilibrée en dépenses et en recettes à la somme de 274 152 €uros.

Le maire passe en détail les chapitres des dépenses d'investissement :

Solde d'exécution négatif reporté	47 869.10 €uros
Immobilisations corporelles	155 646.90 €uros
Remboursement d'emprunts	46 736.00 €uros
Dépenses imprévues	1 000.00 €uros
Opérations patrimoniales	22 900.00 €uros

TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	274 152.00 €uros

Le maire passe en détail les chapitres des recettes d'investissement :

Subvention d'investissement	60 188.00 €uros
Dotations fonds divers réserves	13 000.00 €uros
Excédents de fonctionnement	73 745.72 €uros
Dépôts et cautionnements reçus	225.00 €uros
Virement section de fonctionnement	99 437.28 €uros
Opérations d'ordre	4 656.00 €uros
Opérations patrimoniales	22 900.00 €uros

TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	274 152 .00 €uros

Monsieur le Maire donne lecture du tableau de la dette 2017. Le montant total des emprunts effectués pour les divers travaux depuis 2004 (station épuration – restaurant scolaire – travaux voirie VC 4 et 13) est de 859 830 €uros. Le capital restant dû au 1^{er} janvier 2017 est de 512 148.62 €uros et au 31 décembre 2017 il sera de 465 638.04 €uros.

Le maire propose au conseil municipal de voter le budget prévisionnel. Le budget primitif 2017 est accepté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Délibération n° 2017/014 enregistrée à la Sous-Préfecture de LIBOURNE.

III) VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le maire présente les demandes de subvention que les associations ont fait parvenir en mairie.

A.C.A.P. (Association Culturelle des Amis de Porchères) :

Le maire propose de renouveler la subvention versée à l'A.C.A.P. pour l'année 2017. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'accorder à l'A.C.A.P. de Porchères une subvention de 150 € au titre de l'année 2017.

Délibération n° 2017/015 enregistrée à la Sous-Préfecture de LIBOURNE.

A.C.C.A. (Associations communales de chasse agréées) :

Le maire propose de renouveler la subvention versée à l'A.C.C.A. pour l'année 2017. Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés par 14 voix Pour (Monsieur Bernard MALAISE, Président de cette association ne prend pas part au vote) décide d'accorder à l'ACCA de Porchères une subvention de 150 € au titre de l'année 2017.

Délibération n° 2017/016 enregistrée à la Sous-Préfecture de LIBOURNE.

A.D.D.A.H.33 (Association de Défense des Droits des Accidentés et des Handicapés) :

Le maire rappelle que l'A.D.D.A.H.33 (anciennement F.N.A.T.H.) a pour but d'accompagner les personnes handicapées et les victimes d'accident du travail dans leurs démarches et leur parcours. Il propose aux membres du Conseil de renouveler la subvention versée à cette association pour l'année 2017.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'accorder à l'A.D.D.A.H.33 une subvention de 70 € pour l'année 2017.

Délibération n° 2017/017 enregistrée à la Sous-Préfecture de LIBOURNE.

Anciens combattants de Porchères :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'accorder à l'association des anciens combattants de Porchères une subvention de 50 € au titre de l'année 2017.

Délibération n° 2017/018 enregistrée à la Sous-Préfecture de LIBOURNE.

Anim'Ton Bourg :

Compte tenu de la demande de l'association et des projets présentés par la Présidente, le maire propose d'allouer à l'association Anim'Ton Bourg une subvention de 1 000 €. A 9 voix pour, 4 voix contre et 1 abstention (Mme Bernadette BOUFFARD-GOURLLOT, Présidente de l'association, ne participe pas au vote), le conseil municipal accorde à l'association « Anim'Ton Bourg », une subvention de 1 000 € au titre de l'année 2017.

Délibération n° 2017/019 enregistrée à la Sous-Préfecture de LIBOURNE.

Avenir de la Double :

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'accorder à l'association Avenir de la Double de Porchères une subvention de 1 500 € au titre de l'année 2017.

Délibération n° 2017/020 enregistrée à la Sous-Préfecture de LIBOURNE.

Comité des Fêtes de Porchères :

Dans le cadre de son activité, le Président de l'association du Comité des fêtes, a sollicité auprès de la commune une aide financière de 3 200 €. Le Maire précise que cette subvention sera utilisée spécifiquement pour organiser la fête locale de Porchères qui génère un coût supérieur à la subvention. Il précise qu'à compter de cette année la commune prendra en charge le coût du feu d'artifice.

Après étude de la demande, compte-tenu de la nature de l'activité de l'association qui organise de nombreuses manifestations (fête locale, brocante, voyages, fête de la saint sylvestre...) et considérant que cette activité présente un réel intérêt qui entre dans les actions que la commune peut légalement aider, le conseil municipal décide à 13 voix Pour, 1 voix Contre (M. FARENZENA ne participe pas au vote), d'accorder une subvention de 3 200 € au titre de l'année 2017.

Délibération n° 2017/021 enregistrée à la Sous-Préfecture de LIBOURNE.

Coopérative scolaire de Porchères :

Le maire explique au Conseil Municipal que cette année, un voyage scolaire est organisé pour les élèves de Porchères durant 3 jours au mois de mai 2017 au pays basque. Les enseignantes de l'école ont transmis à la mairie le détail du financement du voyage. Les subventions demandées s'élèvent pour la commune de Porchères 22 élèves x 50 € = 1 100.00 € et pour la commune de St Antoine sur l'Isle 25 élèves x 50 € = 1 250.00 €.

Le conseil municipal, après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte de verser la subvention de 1 100 € à la Coopérative scolaire de Porchères pour financer le voyage de l'année 2017.

Délibération n° 2017/022 enregistrée à la Sous-Préfecture de LIBOURNE.

Croix Rouge Française :

Le maire propose de renouveler la subvention au profit de la Croix Rouge Française pour les soutenir dans leur action de secourisme et de solidarité en France. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'accorder à la Croix Rouge Française une subvention de 75 € pour l'année 2017.

Délibération n° 2017/023 enregistrée à la Sous-Préfecture de LIBOURNE.

Filous de l'Isle :

L'association « Les Filous de l'Isle » organise des manifestations au profit des écoles du RPI Porchères - St Antoine sur l'Isle. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'accorder aux « Filous de l'Isle » une subvention de 150 € pour 2017.

Délibération n° 2017/024 enregistrée à la Sous-Préfecture de LIBOURNE.

G.R.A.H.C. (Groupe de Recherches Archéologiques et Historiques de Coutras):

M. AÏÇOBERRY, 1^{er} adjoint au maire, explique que le Président de l'association, M. David REDON, a sollicité auprès de la commune une aide financière de 100 €. Après étude de la demande, le conseil municipal décide à 14 voix Pour (M. David REDON ne participe pas au vote), de verser au G.R.A.H.C. une subvention au titre de l'exercice 2017 de 100 €.

Délibération n° 2017/025 enregistrée à la Sous-Préfecture de LIBOURNE.

G.D.S.A. (Groupement de Défense Sanitaire des Abeilles) :

Le maire propose de renouveler la subvention versée au G.D.S.A. pour l'exercice 2017. Après étude de la demande, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'accorder au G.D.S.A. une subvention de 100 € au titre de l'année 2017.

Délibération n° 2017/026 enregistrée à la Sous-Préfecture de LIBOURNE.

Harmonie de St Médard de Guizières :

Le maire rappelle que la commune verse depuis plusieurs années une subvention à l'Harmonie de St Médard de Guizières qui participe aux commémorations au monument aux morts de Porchères. Il propose aux membres du Conseil de renouveler la subvention versée à cette association pour l'année 2017 à hauteur de 100 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal décide d'accorder à l'Harmonie de St Médard de Guizières une subvention de 100 € en 2017.

Délibération n° 2017/027 enregistrée à la Sous-Préfecture de LIBOURNE.

Jeunes Sapeurs Pompiers Volontaires :

Après étude de la demande, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'accorder à l'association des Jeunes Sapeurs Pompiers Volontaires, une subvention de 100 € au titre de l'année 2017.

Délibération n° 2017/028 enregistrée à la Sous-Préfecture de LIBOURNE.

Secours Populaire Français :

Le maire rappelle que la commune verse depuis plusieurs années une subvention au Secours Populaire Français pour les soutenir dans leur lutte contre la précarité. Il propose aux membres du Conseil d'accorder une subvention au Secours Populaire Français pour l'année 2017 de 150 €. Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal de Porchères décide d'octroyer au Secours Populaire Français une subvention de 150 € pour l'année 2017.

Délibération n° 2017/029 enregistrée à la Sous-Préfecture de LIBOURNE.

Solid'Air :

Le maire rappelle que la commune a versé en 2016 une subvention à l'association Solid'Air, dont le siège est à Porchères. Cette association sollicite une subvention à hauteur de 300 € pour l'année 2017. Après en avoir débattu, compte tenu de la nature de l'activité de l'association entrant dans les actions que la commune peut légalement aider, à 12 voix Pour, 1 voix Contre et 2 abstentions, le conseil municipal décide d'accorder à l'association Solid'Air de Porchères une subvention de 150 € en 2017.

Délibération n° 2017/030 enregistrée à la Sous-Préfecture de LIBOURNE.

VI.EN.VI. (Vivre en Vallée de l'Isle) :

M. Christian AÏÇOBERRY, 1^{er} adjoint au maire, rappelle que la commune verse depuis plusieurs années une subvention à l'association VI.EN.VI. dont le siège est à Porchères. Dans le cadre de son activité, le Président de l'association, M. David REDON, a sollicité auprès de la commune une aide financière de 150 €. M. AÏÇOBERRY propose de renouveler cette subvention pour l'année 2017. Après étude de la demande, à 14 voix Pour (M. David REDON ne participe pas au vote) accorde à l'association VI.EN.VI. une subvention de 150 € pour l'année 2017.

Délibération n° 2017/031 enregistrée à la Sous-Préfecture de LIBOURNE.

Vivons avec le Moulin de Porchères :

Monsieur Christian AÏÇOBERRY, 1^{er} adjoint au maire, rappelle que la commune verse depuis plusieurs années une subvention à l'association « Vivons avec le Moulin de Porchères » dont le siège est à Porchères. Dans le cadre de son activité, le Président de l'association, M. David REDON, a sollicité auprès de la commune une aide financière de 1000 €. Monsieur Christian AÏÇOBERRY propose d'accorder cette subvention pour l'année 2017.

Après étude de la demande et considérant la nature de l'activité de l'association qui présente un réel intérêt entrant dans les actions que la commune peut légalement aider, le conseil municipal à 10 voix Pour, 3 voix Contre et 1 abstention (M. David REDON ne participe pas au vote), le conseil municipal décide d'accorder à l'association « Vivons avec le Moulin de Porchères », une subvention de 1 000 € au titre de l'année 2017.

Délibération n° 2017/032 enregistrée à la Sous-Préfecture de LIBOURNE.

IV) DELIBERATION SUR LA REGLEMENTATION DES CLOTURES SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

Le maire propose d'annuler une délibération prise le 22 avril 2008 obligeant le dépôt d'une déclaration préalable pour la réalisation d'une clôture. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés d'annuler la délibération du 22 avril 2008 et de ne plus soumettre les clôtures à déclaration préalable sur l'ensemble de la Commune (sauf dans la zone de protection des monuments historiques « le moulin de Porchères » où une déclaration préalable de travaux sera toujours exigée).

Délibération n° 2017/033 enregistrée à la Sous-Préfecture de LIBOURNE.

V) ADHESION A GIRONDE RESSOURCES

Le maire a reçu un courrier du conseil départemental 33. Un pôle « Gironde Ressources » se propose d'aider les communes pour chercher les subventions et étudier les projets. Il propose que la commune adhère à ce service pour 50 € environ par an. Le conseil municipal accepte à l'unanimité des membres présents et représentés d'adhérer à « Gironde Ressources ».

Délibération n° 2017/034 enregistrée à la Sous-Préfecture de LIBOURNE.

INAUGURATION DES TRAVAUX DE L'ÉGLISE :

Les travaux de l'église étant terminés une inauguration est prévue le dimanche 30 avril 2017. L'ACAP propose un concert Gospel. La mairie pourra proposer un vin d'honneur à cette occasion.

ELECTIONS :

Les élections présidentielles auront lieu le dimanche 23 avril 2017 (1^{er} tour) et dimanche 07 mai 2017 (2^{ème} tour).
Organisation du bureau de vote pour les 2 tours :

08 H 00 à 10 H 30 : David REDON - Yanick LACHAUD – Yolande SOETE

10 H 30 à 13 H 00 : Colette BOUREAU – Xavier DOUCET-BARRAUD – Dominique GARDERE

13 H 00 à 15 H 30 : Florent SAUTEREAU – Alexandre FARENZENA – Simone BEZIER

15 H 30 à 19 H 00 : Christian AÏÇOBERRY – Bernard MALAISE - Bernadette BOUFFARD-GOURLOT

PROCHAINE REUNION :

Le prochain conseil municipal est fixé au 10 mai 2017.

SYNDICAT DU COLLEGE :

Monsieur Christian AÏÇOBERRY fait le point sur la situation du syndicat du collège de Coutras.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 00.